

Saint Roch, l'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE SECOURS MUTUEL (C. M. B. A.), les FORESTIERS CATHOLIQUES, etc., sont des instruments efficaces de l'Eglise pour la cause de la paix sociale, et trouveront, en conséquence dans le journal "L'ASSOCIATION" un avocat actif et dévoué.

Les questions agricoles, industrielles, commerciales, professionnelles et ouvrières seront l'objet d'études soignées. REVUE DU MOUVEMENT SOCIAL, POLITIQUE ET COMMERCIAL PAR TOUT LE MONDE.

CLERK, ce journal est le propagateur de votre enseignement. Hommes des classes dirigeantes, si votre direction est saine, ce journal est votre appui. Hommes de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et vous tous, hommes des affaires, ce journal vous est un aide pour tous efforts légitimes et bien ordonnés vers le progrès. OUVRIERS de toutes classes, ce journal est votre ami.

Prix de l'abonnement :—UNE PIANTE PAR ANNEE, PAYABLE D'AVANCE.

S'adresser à l'agent officiel de "L'ASSOCIATION", M. ANTOINE LANGLOIS, 28 RUE ST-PIERRE, ou aux bureaux de "L'ASSOCIATION", 68, Rue St-Joseph, Québec.

AGENTS DEMANDES

\$5.00 PAR JOUR peuvent être gagnées facilement par toute personne active à laquelle les loisirs permettent de solliciter des abonnements pour l'ASSOCIATION. S'adresser à

ANTOINE LANGLOIS,
No. 28, rue St-Pierre, B.-V. Québec.
No. 68, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

LE DEGREVEMENT DES TERRES

La Presse a publié un article intitulé : *Dégrevement des terres*, signé par un ami de l'agriculture. Nous en reproduisons les passages les plus intéressants. Nous ne savons pas encore ce que l'avenir réserve à ce projet, mais nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître qu'il y a là une idée philanthropique et propre à rendre de grands services à notre classe agricole. Voici :

".... Il y a bon nombre de cultivateurs qui, soit qu'ils aient mal cultivé, soit que leur famille ait été trop nombreuse pour les revenus du bien paternel, enfin quelle que soit la cause, nous constatons le fait, il y en a, disons-nous, qui ont fait des dettes et qui ont dû hypothéquer leur terre. Plusieurs ont transmis ce bien paternel à leurs enfants, avec les hypothèques qui le grevaient et les détenteurs de ces propriétés sont tenus de payer tous les ans des intérêts,

pour cent, ces cultivateurs paieraient leurs marchands, qui ne demanderaient pas mieux de rentrer dans leurs capitaux. Cette opération financière favoriserait donc en même temps les marchands de la campagne, qui pourraient ainsi faire leurs achats pour de l'argent comptant et pour le grand avantage de leur commerce. Les marchands de gros eux-mêmes en bénéficieraient, parce qu'ils seraient mieux payés et sujets à moins de pertes.

".... Un brave citoyen qui habite la campagne nous disait dernièrement que dans sa paroisse, il y avait six à sept familles de cultivateurs qui allaient être obligés de partir pour les Etats-Unis, parce que leurs terres sont hypothéquées. L'intérêt de l'argent en mange tous les revenus. Cette situation est vraiment triste et malheureusement bien réelle.

"Laisserons-nous partir comme cela, pour les Etats-Unis, un grand nombre de familles, sans chercher à leur porter secours ? Si elle sont obligées d'émigrer, leur talent, leur travail, leur industrie sont perdus pour le pays. Ce sera une cause d'affaiblissement pour la province de Québec et la nationalité canadienne-française. Et ce sera du même coup le commencement de la décadence de l'agriculture dans notre province ; tandis que nous aurions besoin d'unir toutes nos forces et de rassembler tous les éléments de notre prospérité nationale.

"Le remède à la situation serait de dégrever les terres de leurs hypothèques. Mais par quel moyen ? Les cultivateurs endettés paient six, sept et même huit pour cent d'intérêt. Si nous pouvions leur procurer de l'argent à trois pour cent, afin de leur permettre de racheter leurs hypothèques, ils pourraient ensuite se tirer d'affaires.

"Maintenant, comment pourrions-nous leur procurer de l'argent à 3 pour cent ? Il n'y aurait que le gouvernement de la province de Québec qui pourrait assurer cet avantage à nos cultivateurs endettés, en faisant un emprunt à cet effet. Avec le crédit de la province, nous pourrions peut-être emprunter à 3 p. c. en Europe où il y a des capitaux considérables qui rapportent moins de 3 p. c. Si notre gouvernement négociait un tel emprunt, il prêterait au même taux à nos cultivateurs endettés, qui, à l'heure qu'il est, ne paient pas moins de six pour cent.

"Ainsi, le cultivateur qui a une hypothèque de \$3,000 sur sa propriété, doit payer tous les ans \$180 d'intérêt,

pour cent, ces cultivateurs paieraient leurs marchands, qui ne demanderaient pas mieux de rentrer dans leurs capitaux. Cette opération financière favoriserait donc en même temps les marchands de la campagne, qui pourraient ainsi faire leurs achats pour de l'argent comptant et pour le grand avantage de leur commerce. Les marchands de gros eux-mêmes en bénéficieraient, parce qu'ils seraient mieux payés et sujets à moins de pertes.

".... Si cette question était prise en considération par ceux qui sont autorisés à le faire, il faudrait qu'elle fût dégagée de toute considération politique, parce que la passion politique fait bien souvent perdre de vue les véritables intérêts du pays."

LES ÉCOLES DES ARTS ET MÉTIERS.

(Du *Moniteur du Commerce*)

Les moyens employés dans ces écoles sont-ils suffisants et répondent-ils à tous les besoins ?

Pour pouvoir donner à nos ouvriers l'éducation que nécessite les perfectionnements de l'industrie, et pour en faire profiter tous ceux qui la demandent, deux conditions sont absolument nécessaires.

D'abord des allocations en argent assez importantes pour subvenir aux frais généraux, pour payer les professeurs, pour acquérir les objets divers nécessaires à l'enseignement : modèles en plâtre, dessins, outils, bois, matériaux, pour les métiers, etc.

Secondement, des locaux bien installés, et suffisamment grands pour y recevoir tous les élèves qui se présentent.

Les écoles des Arts et Métiers de notre province se trouvent-elles dans ces conditions ?

Malheureusement non.

Il suffit pour s'en convaincre de considérer le chiffre si minime des allocations qui viennent d'être réparties entre les dix écoles que nous avons déjà nommées.

Ce chiffre est seulement de \$6,650.

Il est réparti de la manière suivante :

Montréal.....	\$ 3,000
Québec.....	1,000
Lévis.....	500
Sorel.....	250
Saint-Jérôme.....	250
Saint-Hyacinthe.....	200

ment, taxes, gaz, impressions, annonces, gardiens, etc., la somme de \$1,320. C'est avec ce qui reste—la somme insignifiante de \$2,924—qu'on doit subvenir aux dépenses des onze cours donnés à l'école, c'est-à-dire payer les professeurs et acheter les outils, les plâtres, les peintures, etc., nécessaires à l'enseignement.

De plus, la maison où se donnent les cours est si peu vaste qu'il y a place seulement pour environ 400 élèves. Et comme, vu l'exiguïté des allocations, il est impossible de s'installer dans des locaux plus spacieux, on est obligé de refuser tous les ans un grand nombre d'élèves.

De cet exposé, il ressort que nos écoles des Arts et Métiers ne peuvent donner à nos ouvriers l'éducation qu'ils en attendent : leurs moyens étant insuffisants, et de plus que seulement un petit nombre d'ouvriers bénéficient de cette éducation.

Et cela parce que les sommes allouées par le gouvernement sont beaucoup trop faibles.

En présence de cet état de choses si préjudiciable au développement et au progrès de notre industrie—car de l'éducation de l'ouvrier dépend le plus ou moins de perfection de l'industrie—n'est-il pas du devoir des grands industriels, des grands commerçants de s'occuper de nos écoles des Arts et Métiers.

Pourquoi laisser toujours tout faire au gouvernement ? Pourquoi ne pas substituer l'initiative privée à l'action forcément lente et parcimonieuse du pouvoir.

Nos industriels, nos commerçants sont les premiers intéressés à ce que les écoles donnent l'éducation la plus complète possible aux ouvriers, et la donnent à tous ceux qui la demandent.

Qu'ils fassent donc le nécessaire pour atteindre ce but d'une importance capitale. Afin d'arriver plus vite et d'utiliser fructueusement les efforts particuliers, nous demandons à nos chambres de commerce de prendre en main cette question.

Qu'elles se concertent, qu'elles étudient les moyens les plus rapides, qu'elles ouvrent des souscriptions dans le but de venir en aide aux écoles des Arts et Métiers.

Dans un temps très court, nous en sommes certains, elles auront obtenu des sommes assez considérables pour augmenter et améliorer l'enseignement de ces écoles et pour que tous les élèves qui se présenteront puissent être admis.

Malheureusement quelques patrons ne comprennent pas, ou ne veulent pas comprendre, le grand intérêt qu'ils ont à employer des ouvriers instruits et habiles, afin